

Formulaire ENV EA03

Examen d'un projet de forage / sonde géothermiques

Commune :

Parcelle :

Caractéristiques de la (des) pompe(s) à chaleur (PAC) sol/eau

Installateur :

Marque :

Nombre :

Puissance (kW) :

Type :

Caractéristiques des forages/sondes géothermiques

Nombre de collecteurs forés ¹ :

Distance minimale entre les forages :

Profondeur de forage (m) :

Longueur totale (m) :

Diamètre des collecteurs :

Liquide caloporteur :

Entreprise de forage :

Lieu et date :	Signature du requérant :
	Signature de l'auteur du projet :
Annexe à inclure obligatoirement au formulaire : ➤ Plan de situation des forages (échelle 1 :500)	

Avis important :

¹Tous forages ou fouilles de reconnaissance devront être annoncés au préalable à l'ENV. Lors de la pose des collecteurs enterrés ou forés, l'ENV peut exiger l'intervention d'un géologue qualifié qui établira un rapport selon la directive EA03A.

Instructions générales :

Pour plus d'informations consulter les directives ENV suivantes :

EA03A : Géothermie - Conditions générales concernant la réalisation et l'exploitation d'installations avec collecteurs de chaleur forés

Pour plus de renseignements : Office de l'environnement, Chemin du Bel'Oiseau 12, Case postale 69, 2882 Saint-Ursanne, tél. 032 420 48 00, courriel : secr.env@jura.ch